

12195



# JUBILE DE 1904

A L'USAGE DES

**Communautés et des fidèles**

Du Canada et des Etats-Unis

PAR

**L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS**

Curé de Saint-Basile-le-Grand

---

2<sup>e</sup> EDITION

---

En vente  
chez les principaux libraires catho-  
ques du Canada et des Etats-Unis.

DU MÊME AUTEUR  
ET CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES

L'ENCYCLIQUE

DU

JUBILÉ DE 1904

DIVISÉE LOGIQUEMENT ET COMMENTÉE

À L'USAGE DES CONFESSEURS

DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

PAR

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS

Curé de Saint-Basile-le-Grand



MONTREAL 1904



JUE

Com

Du

L'abb

chez les

ques c

LE  
**JUBILE DE 1904**

À L'USAGE DES

**Communautés et des fidèles**

Du Canada et des Etats-Unis

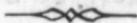
PAR

**L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS**

Curé de Saint-Basile-le-Grand



2<sup>e</sup> EDITION



En vente  
chez les principaux libraires catho-  
liques du Canada et des Etats-Unis.

*Imprimeur :*

Z. RACICOT, V.G.

MONTREAL, 24 septembre 1904.

---

*Pour le commerce de gros s'adresser à*

**ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs**

**419 et 421, rue St-Paul**

**MONTREAL.**

# TABLE SYNOPTIQUE

## PREMIÈRE PARTIE

### DU JUBILÉ ET DES INDULGENCES EN GÉNÉRAL

	PAGES
Chapitre I.—Définition et espèces de jubilé.....	11
“ II.—Définition de l'indulgence... ..	13
“ III.—Espèces d'indulgence; ses fondements; ses avantages.....	16
“ IV.—Précieux effets du jubilé.....	21

## DEUXIÈME PARTIE

### DU JUBILÉ DE 1904

Chapitre I.—Nature et raison de ce jubilé .....	26
---	----

TABLE SYNOPTIQUE

	PAGES
Chapitre II.— Des œuvres prescrites . . . . .	29
Article I.— Observations générales . . . . .	30
“ II.— Étude de chaque condition.	
1° Visite.	
Ce qu'est cette visite . . . . .	32
Église à visiter . . . . .	35
Nombre de visites . . . . .	36
Manière de faire la visite . . . . .	37
2° Prière . . . . .	37
3° Jeûne.	
De qu'elles personnes il est exigé . . . . .	40
Manière de jeûner . . . . .	40
Jour de jeûne . . . . .	44
4° Confession . . . . .	45
5° Communion . . . . .	47
Chapitre III.— Des privilèges du jubilé.	
Article I.— Observations générales . . . . .	49
“ II.— Privilèges accordés aux fidèles.	
1° Choix du confesseur . . . . .	50
2° Prolongation du jubilé . . . . .	52
“ III.— Privilèges accordés aux confesseurs.	
1° Dispense . . . . .	53
2° Commutation . . . . .	54
3° Absolution . . . . .	56
“ IV.— Privilèges accordés à l'évêque . . . . .	57

A

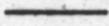
TABLE SYNOPTIQUE

TROISIÈME PARTIE

PRIÈRES

PAGES

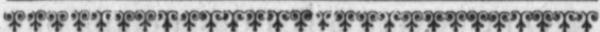
Article I.—Prières qu'on peut faire avant le jubilé.....	58
“ II.—Prières à faire pendant les vi- sites.....	65
1° Au très saint Sacrement....	68
2° Au sacré Cœur de Jésus....	75
3° A la sainte Vierge.....	81
4° A saint Joseph.....	88
5° A une croix de mission....	91
“ III.—Prière qu'on peut faire après le jubilé.....	94







“ Nous espérons que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé accordé par Nous, sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ, reviendront à lui, et que refleurira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété.” (*Encyclique du jubilé*).



## A V I S

---

Les exemplaires du *jubilé de 1904* ayant été écoulés dès le début de l'époque fixée pour le jubilé dans beaucoup de diocèses, il a fallu en donner cette nouvelle édition.

L'occasion était favorable pour corriger la seule erreur signalée qui a été causée par de faux renseignements d'un ordre tout pratique. Malgré l'assertion du No. 53 de la première édition, on ne peut pas faire usage de biscuits pour le jeûne du jubilé, vu qu'ils contiennent du beurre et du saindoux. (Nos. 53 et 55 de cette édition.)

On trouvera aussi des détails plus précis aux Nos. 35, 38, 53, 54, 55, 56 et 61 de cette édition.

JU

F

Du

Défi

1. I  
plénier  
des pr  
qui ac  
déterm

Par  
il est a  
ordina

2. I  
est acc

LE

# JUBILÉ DE 1904

---

## PREMIERE PARTIE

Du jubilé et des indulgences en  
général

---

### CHAPITRE I

#### Définition et espèces de jubilé

1. Le jubilé est une indulgence plénière accordée par le pape, avec des privilèges spéciaux, à tous ceux qui accomplissent certaines œuvres déterminées.

Par rapport à l'époque à laquelle il est accordé, il se divise en jubilé ordinaire et extraordinaire.

2. Le jubilé *ordinaire* est celui qui est accordé à Rome tous les vingt-

cinq ans et dure une année entière. Le dernier a été celui de 1900 ; il se répétera en 1925. Il est aussi appelé *grand jubilé, année sainte, année d'or*. L'année suivante il est étendu au reste de l'univers catholique. C'est celui que nous avons gagné en 1901 et qui reviendra pour nous en 1926.

**3.** Le jubilé *extraordinaire* ou *mineur* est accordé accidentellement, ou à l'avènement d'un pape (1879), ou dans un besoin de grâces spéciales (concile de 1869), ou enfin pour obtenir un renouvellement du peuple chrétien ou la cessation de quelque épreuve de l'Eglise (1881 et 1886).

Au point de vue de l'indulgence, le jubilé ne diffère pas *essentiellement* des autres indulgences plénières, mais seulement par sa solennité et les faveurs spéciales qu'il comporte.

Il sera en conséquence utile de donner ici quelques notions sur les indulgences en général.

**4.**

sion c  
Dieu p  
Pour l  
tion, il  
péché,  
mode  
ses pei  
ces pei

**5.**

sance à  
une inj  
droits.  
une pun  
du péché  
duit doi  
désastret  
qui dimi  
Dieu, et  
cette faut

**6.** 2) (

du péché

## CHAPITRE II

### Définition de l'indulgence

4. On appelle *indulgence* la rémission de la peine temporelle due à Dieu pour les péchés déjà pardonnés. Pour bien comprendre cette définition, il faut se rappeler ce qu'est le péché, le châtement qu'il mérite, le mode de rémission du péché et de ses peines, enfin les moyens d'expier ces peines.

5. 1) Le péché est une désobéissance à Dieu, désobéissance qui fait une injure à sa majesté et viole ses droits. Aussi tout péché mérite-t-il une punition dont la gravité dépend du péché lui-même. Le péché produit donc dans l'âme deux effets désastreux : la *faute* même du péché qui diminue ou détruit l'amitié de Dieu, et le châtement (ou *peine*) que cette faute mérite.

6. 2) Comme la *faute* ou *coulpe* du péché est plus ou moins grave, la

(Nos 7, 8) DÉFINIT. DE L'INDULG.

peine qu'il mérite est également différente. Lorsque l'injure que fait le péché à Dieu est grave et détruit complètement en l'âme l'état de grâce sanctifiante, la peine méritée est l'enfer, c'est une peine éternelle. Pour les fautes vénielles, qui ne font qu'affaiblir la grâce de Dieu en l'âme, la peine n'est que temporelle, c'est-à-dire d'une durée limitée que le coupable devra subir en ce monde ou dans le purgatoire.

7. 3) Le péché mortel n'est remis que par la réception, en de bonnes dispositions, du sacrement de pénitence, ou par l'acte de contrition parfaite avec le désir du sacrement. Le péché véniel, moins grave, est plus facilement remis par l'acte de contrition parfaite ou imparfaite, ou par quelque acte de piété, ou par l'usage des sacramentaux.

8. 4) Le pardon du péché mortel entraîne aussi la remise de la peine éternelle qui lui était due. Mais la justice divine, qui demande à être

satisfaite, lui substitue une peine temporelle dont nous ignorons la gravité et la durée. Le pardon des fautes vénielles laisse aussi le plus souvent subsister l'obligation d'une peine à subir en ce monde ou en l'autre. Toutefois plus la contrition du pécheur est vive, plus Dieu se relâche de ses droits et accorde une rémission plus considérable de la peine temporelle. Nous en avons plusieurs exemples dans l'Écriture sainte et la vie des saints, et c'est d'ailleurs l'enseignement formel de l'Église au concile de Trente. Mais cette peine temporelle qui d'ordinaire reste à subir après la rémission du péché et de la peine éternelle, doit être subie, sur la terre ou en purgatoire. Or nous avons tout avantage à satisfaire le plus possible à la justice divine ici-bas et à faire notre purgatoire en ce monde.

9. 5) Les moyens que nous avons à notre disposition à cette fin sont les pénitences que nous nous impo-

sons, celles que le confesseur impose au tribunal de la pénitence et qui, faisant partie intégrante du sacrement, possèdent une efficacité particulière, enfin les disgrâces, les maladies, les fléaux quelconques que la Providence nous envoie, si nous les endurons avec patience et soumission de cœur. Mais l'Église, voyant avec peine la négligence de tant de chrétiens à profiter de ces précieux moyens d'expier leurs peines temporelles, en a institué un autre, les indulgences. L'indulgence est donc l'un des moyens admirables que nous avons d'expier, en tout ou en partie notable, les peines qui nous restent à satisfaire à la justice divine.

### CHAPITRE III

#### Espèces d'indulgence ; ses fondements ; ses avantages

**10.** 1) D'après la nature des choses et la pratique de l'Église, les indulgences se divisent en deux

espèce  
d'indulge

Par  
à l'in  
peine  
tice d'

âme t  
une e  
à Die  
baptis  
elle m  
le pur  
chose  
laquel  
pléniè  
ment p

#### 11.

dulgen  
remett  
porelle  
celui c  
purgat  
en reç

Les ex  
et 7 qua  
pour dési

espèces : l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

Par l'indulgence *plénière*, l'Église a l'intention de remettre toutes les peines temporelles que doit à la justice divine celui qui la gagne. Une âme fervente qui vient d'en gagner une entièrement sera aussi agréable à Dieu qu'un enfant qui vient d'être baptisé, et, si la mort survenait alors, elle monterait au ciel sans passer par le purgatoire. Il faut dire la même chose d'une âme du purgatoire à laquelle on applique une indulgence plénière ; elle en sort immédiatement pour aller jouir de Dieu au ciel.

**11.** L'Église, en accordant une indulgence *partielle*, se propose de remettre une partie de la peine temporelle méritée par les péchés de celui qui la gagne. Les âmes du purgatoire pour lesquelles on l'offre en reçoivent un secours efficace.

Les expressions de 100, 200, 300 jours, 7 ans et 7 quarantaines, etc., que l'Église emploie pour désigner les indulgences partielles ne signi-

(Nos 12, 13) FONDEM. DES INDULG.

fient pas du tout la remise de 100, 200, 300 jours, 7 ans et 7 quarantaines, etc., de purgatoire ou de peines temporelles à subir en ce monde. Cette manière de s'exprimer rappelle au fidèle qu'il obtient par cette indulgence la remise d'une partie de peines temporelles égale à celle qu'il aurait autrefois obtenue en faisant 100, 200, 300 jours, etc., de pénitence publique imposée par l'Église, d'après les anciens usages.

**12. 2)** La doctrine des indulgences repose sur un double fondement : la communion des saints et l'existence du trésor de l'Église.

La communion des saints professée au symbole des apôtres, désigne la société des fidèles qui ne forment qu'une Église ou qu'un corps dont Jésus-Christ est le chef et dont les membres sont animés et vivifiés par le saint Esprit.

**13.** Le trésor de l'Église se compose des satisfactions surabondantes de l'Homme-Dieu, de la sainte Vierge et d'un grand nombre de saints dont les œuvres satisfaitoires ont dépassé ce qu'ils devaient à la justice de Dieu. Or, ses satisfactions, qui n'ont pu être

appliquées à ces saints, ne sauraient être perdues. Elles sont réunies aux satisfactions de Jésus-Christ qu'il n'a acquises que pour nous et forment ce riche trésor que possède l'Église et dont elle a la dispensation, en vertu du pouvoir que son divin fondateur lui a donné touchant la rémission des péchés et leur expiation.

**14.** L'Église, chaque fois qu'elle accorde quelque indulgence, puise dans cet admirable trésor et substitue ainsi le prix payé par un autre à celui que nous devrions payer personnellement à la justice de Dieu.

**15.** 3) On a vu plus haut (No 9) l'effet premier et immédiat de l'indulgence qui est d'effacer la peine temporelle des péchés dont on a obtenu le pardon. Mais les indulgences produisent encore, quoique indirectement, d'autres précieux effets. Et d'abord, loin de constituer un encouragement à pécher ou de nous dispenser de la pénitence, l'in-

dulgence nous encourage à faire pénitence et à changer de vie, vu qu'aucune ne peut être gagnée sans l'état de grâce et un sincère regret de tous ses péchés. De plus, outre cette véritable conversion de cœur, l'indulgence exige du fidèle l'accomplissement de certaines œuvres de piété, de charité, de mortification, et, presque toujours, pour les indulgences plénières, la confession et la communion.

Par là on voit clairement le prix, la valeur et l'efficacité des indulgences ainsi que les avantages spirituels que les fidèles peuvent en retirer. Aussi le saint concile de Trente affirme-t-il que les indulgences produisent un effet des plus salutaires chez le peuple chrétien.

Or, tous ces précieux avantages se trouvent éminemment dans la grande indulgence du jubilé.

1  
gra  
ind  
Pèr  
pap  
nièr  
divi  
tous  
de l  
dan  
grâc  
bien  
dans  
nism  
mort  
péni  
pain  
tence  
parai  
étaie  
à ceu  
plies

## CHAPITRE IV

## Précieux effets du jubilé

**16.** Le jubilé est d'abord la plus grande et la plus solennelle des indulgences plénières. Notre Saint Père le Pape, à la suite d'autres papes, l'appelle indulgence "très plénière." C'est donc une amnistie divine complète, un pardon entier de tous les châtiments dus à la justice de Dieu pour tous les péchés commis dans le cours de la vie. Oh ! quelle grâce immense quand on la comprend bien. Souvenons-nous que l'Église, dans les premiers siècles du christianisme, imposait, pour un seul péché mortel, des mois et des années de pénitences publiques, de jeûnes au pain et à l'eau. Et encore ces pénitences étaient peu de chose en comparaison des souffrances atroces qui étaient réservées, dans le purgatoire, à ceux qui ne les auraient pas accomplies fidèlement. Eh bien, ces terri-

bles dettes que nous avons contractées par des péchés sans cesse renouvelés, peuvent être facilement acquittées par l'indulgence du jubilé.

**17.** Mais pour obtenir cette complète remission des peines temporelles, il faut nécessairement avoir un grand regret du péché lui-même, le confesser avec sincérité, être bien décidé à en éviter avec plus de courage toute occasion prochaine, ce qui exige un amour réel du bon Dieu. Or, c'est au jubilé qu'il faut attribuer ce précieux résultat. Il devient ainsi le grand pardon de Dieu offert à tous les pécheurs et pour tous les péchés. C'est pour cela que le pape accorde en ce temps des pouvoirs extraordinaires (No 84) aux Confesseurs pour pardonner les péchés les plus énormes et dont le pardon est réservé, en temps ordinaire, soit à lui-même, soit aux évêques.

**18.** Enfin tous les actes de vertu qu'on produit pour recevoir avec plus

de  
tenc  
des  
dan  
(1),

(1)  
tout s  
1°

premi  
malac  
ber di  
2°

ler, di  
estime  
veurs  
parce

3° C  
fautes,  
pénite  
nous 1  
nous f  
sont e:

4° C  
pouvoi  
mais  
use de  
ses très  
remise  
moyen

5° E  
cette in  
possibl  
Dieu, e  
plus gr

de nou  
Tels  
ments  
faire no

de ferveur les sacrements de pénitence et d'eucharistie, pour assister à des instructions destinées à produire dans les âmes de fortes convictions (1), les résolutions énergiques que

(1) Ces convictions doivent se rapporter surtout aux points suivants :

1<sup>o</sup> Qu'il n'y a en ce monde, qu'*un mal*, à proprement parler. Ce n'est ni la pauvreté, ni la maladie, mais *le péché*, parce qu'il nous fait tomber dans la disgrâce de Dieu.

2<sup>o</sup> Qu'il n'y a qu'*un bien*, à proprement parler, digne de ce nom, et qui mérite toute notre estime. Ce ne sont ni les richesses, ni les faveurs du monde, mais *la grâce de Dieu*; parce que sans elle tout le reste n'est rien.

3<sup>o</sup> Qu'après que Dieu nous a pardonné nos fautes, il nous reste à *en faire pénitence*, et une pénitence proportionnée à ces fautes, et que, si nous n'en faisons pas pénitence en cette vie, il nous faudra la faire dans l'autre, où les peines sont extrêmes.

4<sup>o</sup> Qu'ayant reçu de son divin Fondateur le pouvoir de remettre, non seulement les péchés, mais encore *les peines dues à ces péchés*, l'Église use de ce pouvoir quand elle ouvre à ses enfants ses trésors, et qu'elle leur accorde un jubilé, ou remise complète des peines dues à leurs péchés, moyennant quelques pénitences légères.

5<sup>o</sup> Enfin, qu'après que nous avons obtenu cette insigne faveur, nous devons faire tout notre possible pour *nous conserver dans la grâce de Dieu*, et dès lors que nous devons *éviter avec le plus grand soin le péché* qui nous la ferait perdre de nouveau.

Tels sont quelques-uns des précieux enseignements du jubilé ; à nous de les méditer et d'en faire notre profit.

l'on prend pour mieux servir Dieu  
(2), ne procurent-ils pas à Dieu une

(2) Ces résolutions peuvent être les suivantes :

1° De remplir avec plus de fidélité nos devoirs religieux, comme sont : la prière quotidienne, l'assistance à la sainte messe le dimanche, la fréquentation des sacrements.

2° D'éviter avec plus de soin les mauvaises paroles, les mauvaises lectures, les mauvaises fréquentations.

3° D'avoir plus de zèle pour nous corriger des mauvaises habitudes et résister aux mauvaises inclinations.

4° D'être plus en garde contre les faux plaisirs du monde et les occasions de péché, comme sont : l'oisiveté, les théâtres, les voyages de plaisir, etc.

5° De montrer plus de courage pour empêcher les divisions, et détourner les autres du jeu, de l'ivrognerie, ou du libertinage.

6° De contribuer davantage aux bonnes œuvres, comme sont : la conversion des pécheurs, le soulagement des âmes du purgatoire, l'assistance des pauvres, les collectes demandées par l'évêque, etc.

7° De ne pas différer davantage de faire partie de quelques pieuses associations qui sont à la fois une sauvegarde et un soutien, telles que sont : les congrégations de la Très-Sainte Vierge, du Saint-Rosaire, du Mont-Carmel, de la Ligue du Sacré-Cœur, etc.

*C'est en mettant ces résolutions en pratique que nous reconnaitrons sûrement que nous regrettons nos péchés et que nous avons la ferme détermination de mener désormais une vie vraiment chrétienne.*

glo  
fidi  
ces  
pas  
sali  
2<sup>e</sup> a  
1  
n'es  
isolé  
en n  
répa  
plus  
fami  
com  
évêq  
en se  
césai  
" ran  
" une  
" cata  
" mer  
" justi  
" des  
étonn  
du jut

gloire plus grande qui attire sur les fidèles une pluie bienfaisante de grâces et de faveurs divines? N'est-ce pas vraiment *le temps favorable au salut*, comme dit saint Paul (Épître 2<sup>e</sup> aux Corinthiens, ch. VI, v. 2)?

**19.** Comme ce tribut de gloire n'est pas offert par quelques fidèles isolés, mais s'élève de tout l'univers en même temps, il s'ensuit que Dieu répand en retour avec abondance ses plus grandes miséricordes sur les familles, les diocèses, les pays entiers, comme sur les individus. Aussi un évêque remarquable de France a dit, en semblable circonstance, à ses diocésains qu'" un jubilé est une assurance contre de nouveaux désastres, " une garantie contre de nouvelles " catastrophes, puisque c'est une immense satisfaction offerte à cette " justice suprême qui nous châtie par " des fléaux temporels." Il n'est pas étonnant que le Saint Père attende du jubilé de grands secours de Dieu

pour faire reflourir partout la pratique des vertus chrétiennes, un accroissement de dévotion envers la sainte Vierge, vu qu'il coïncide avec le cinquantième de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, enfin une "*restauration complète de toutes choses dans Jésus-Christ*," *Instaurare omnia in Christo* (S. Paul aux Éphésiens, ch. I, v. 10).

---

## DEUXIEME PARTIE

Du jubilé de 1904

---

### CHAPITRE I

Nature et raison de ce jubilé

**20.** Le jubilé *ordinaire* et périodique a eu lieu en 1900 à Rome et l'année suivante dans le reste de l'univers. On n'a pas oublié les

spe  
dor  
a p  
2  
extr  
pap  
déce  
sion  
auss  
proc  
tion  
Saint  
temp  
du p  
traite  
mont  
la sai  
depuis  
espéra  
Marie  
tion d  
**22.**  
même  
il a coi  
du car

spectacles édifiants auxquels il a donné lieu ni les heureux effets qu'il a produits parmi nous.

**21.** Le jubilé de 1904 est un jubilé *extraordinaire*. Il est accordé par le pape Pie X, à l'exemple de ses prédécesseurs, à l'occasion de son accession au trône pontifical. Il coïncide aussi avec le cinquantenaire de la proclamation de l'immaculée conception de la sainte Vierge, que Sa Sainteté veut célébrer en même temps. Presque toute l'encyclique du pape (datée du 2 février 1904) traite de la Vierge Immaculée. Il y montre les faveurs nombreuses que la sainte Vierge a obtenues à l'Église depuis cinquante ans, et sa ferme espérance de voir se réaliser par Marie son grand projet : la restauration de toutes choses en Jésus-Christ.

**22.** Ce jubilé est accordé en cette même année à tout l'univers. A Rome il a commencé le premier dimanche du carême (le 21 février) et se ter-

minera le jour de la Fête-Dieu (2 juin). Hors de Rome, le jubilé comprend le même intervalle, ou s'étend à un espace de trois mois (consécutifs ou interrompus) qui doivent être déterminés par chaque évêque pour son diocèse.

**23.** Chacun doit observer quel est le temps assigné par l'Ordinaire du lieu où il veut accomplir quelque condition, afin de ne pas s'exposer à perdre le jubilé en remplissant les conditions hors le temps prescrit pour cet endroit. Dans plusieurs diocèses le temps choisi va du 9 septembre au 8 décembre inclusivement.

**24.** Cette indulgence ne peut se gagner qu'une fois. Elle peut être à volonté appliquée à quelque âme du purgatoire, ou réservée pour soi, (mais on ne peut la gagner et pour soi et pour les défunts). Ceux qui ont fait "l'acte héroïque ou cession" ne peuvent la gagner pour eux-mêmes.

2  
ces  
ordi  
tenu  
donc  
d'inc  
pas  
quan  
fessio  
distin

**26**  
gées p  
ce jul  
visite,  
eomm  
détail  
des re  
ques c

**25.** Le gain des autres indulgences supprimé pendant les jubilés ordinaires (comme en 1900) est maintenu pendant celui-ci. On pourra donc gagner cette année toute espèce d'indulgences, comme s'il n'y avait pas de jubilé, pourvu qu'on fasse, quand l'indulgence l'exige, une confession, une communion et une visite distinctes de celles du jubilé.

---

## CHAPITRE II

### Des œuvres prescrites

**26.** Les œuvres ou conditions exigées pour le gain de l'indulgence de ce jubilé sont au nombre de cinq : visite, prière, jeûne, confession et communion. Avant d'entrer dans le détail de ces conditions, pour éviter des redites, faisons quelques remarques communes.

ARTICLE I

Observations générales

**27.** 1) On ne peut gagner aucune indulgence, sans en avoir l'intention. Il faut donc accomplir chacune des conditions ou œuvres du jubilé *en vue de gagner le jubilé*. Il n'est pas nécessaire d'y penser au moment même d'accomplir une condition ; il suffit d'avoir offert chacune d'elles précédemment.

**28.** 2) L'état de grâce est requis pour gagner une indulgence. Toutefois comme l'indulgence ne se gagne que lorsque toutes les conditions sont remplies, il suffit d'être en état de grâce au moment d'accomplir la dernière condition.

Si l'on avait accompli la dernière œuvre en péché mortel, on n'aurait pas gagné le jubilé et il faudrait se confesser de nouveau et réitérer l'œuvre qu'on aurait accomplie la dernière. Toutefois on comprendra qu'il est bien préférable d'être dans l'amitié de Dieu pour chacune d'elles et qu'on ferait mieux de se confesser dès le début, comme aussi de répéter sa confession chaque fois qu'on retombe, ce qui est un excellent moyen de se corriger et de se sanctifier.

O  
pou  
com  
suit

2

mer  
par  
quel

3

ver  
tem  
se tr  
c'est  
cèse

son p

31

vent  
libres  
d'aut  
mand  
dulge

32

l'acco  
l'ordre  
utilem  
sion, s

On n'est pas obligé de se confesser de nouveau pour un péché oublié, il faudra cependant, comme toujours, l'accuser dans la confession qui suit immédiatement.

**29.** 3) Il faut accomplir exactement chacune des conditions exigées par le pape, à moins d'avoir obtenu quelque commutation (No. 86).

**30.** 4) Il faut avoir soin d'observer toutes ces conditions dans le temps fixé par l'évêque. Quand on se trouve dans un diocèse étranger, c'est l'époque désignée pour ce diocèse qu'il faut suivre et non celle de son propre diocèse.

**31.** 5) Les conditions exigées doivent être surrogatoires c'est-à-dire libres et non imposées par l'Eglise à d'autres titres, comme par les commandements ou pour une autre indulgence.

**32.** On est libre de suivre, dans l'accomplissement des conditions, l'ordre que l'on préfère. On pourra utilement commencer par la confession, si l'on ne se confesse pas sou-

vent, faire ensuite la sainte communion, puis les diverses visites ; enfin le jeûne auquel on pourra se préparer par une autre confession (et communion) si on retarde de l'accomplir.

## ARTICLE II

### Étude de chaque condition

**33.** Voici la partie la plus importante de ce manuel, pour celui qui veut gagner l'indulgence du jubilé. Il sera utile à un grand nombre de la lire plusieurs fois et de la relire même plus tard, avant d'accomplir quelque condition difficile, comme le jeûne ou les visites.

### 1<sup>o</sup> VISITE

#### Ce qu'est cette visite

**34.** Toute visite se compose d'une *entrée*, d'un *séjour* plus ou moins long et d'une *sortie*. Expliquons ces trois éléments.

**35.** 1) *Entrée.* a) Le *trajet* qu'on fait (en voiture, en tramway, etc.) pour se rendre à l'église, doit être

pieu:  
parti  
s'arré  
empl  
affair  
d'ent  
pour  
en re  
b)  
même  
tellen  
font  
ne pe  
la por  
ques  
on fer  
sortie  
se pr  
jubilé  
c) Il  
glise,  
visite  
pensé  
en sort  
tention

pieux, au moins dans sa dernière partie. Il faut donc si l'on a dû s'arrêter en chemin (pour faire une emplette, visiter un ami, parler d'une affaire importante), se recueillir avant d'entrer à l'église; il est préférable, pour cette raison, de s'arrêter plutôt en retournant.

b) Il faut faire sa visite *dans l'église* même. Lorsque cette église est déjà tellement remplie de personnes qui font cette visite en commun qu'on ne peut y entrer, on peut se tenir à la porte et y suivre les prières publiques (ou en faire privément). Mais on ferait mieux d'attendre après la sortie de la foule. Ce cas toutefois se présentera plus rarement à ce jubilé qu'à celui de 1901.

c) Il faut, avant d'entrer dans l'église, avoir l'*intention* de faire cette visite pour le jubilé. Si l'on n'y avait pensé qu'après être entré, il faudrait en sortir pour rentrer avec cette intention. On ne peut pas offrir pour

le jubilé une visite déjà exigée pour satisfaire à une autre obligation. L'entrée à l'église pour entendre la messe un dimanche ou une fête d'obligation ne suffirait que si l'on se rendait à l'église plus tôt pour faire sa visite avant la messe. Si l'on voulait faire cette visite après la messe d'obligation, il serait plus sûr de sortir d'abord de l'église pour y rentrer dans ce but. L'entrée à l'église pour un autre office (vêpres, sermon, salut) ou pour une messe non obligatoire (même le dimanche) peut compter pour une visite, si l'on a eu cette intention avant d'entrer et si l'on y récite les prières exigées pendant cette visite (No. 41).

Les religieuses qui obtiendront commutation de la visite de l'église désignée en celle de leur chapelle, observeront de ne pas se contenter d'aller dans une pièce contiguë à la chapelle, à moins que le confesseur ne leur ait permis de s'y tenir. Dans le cas où elles ne pourraient même pas se rendre dans cette pièce voisine de la chapelle, elles en obtiendront commutation en quelque autre œuvre pie.

**36.** 2) Mais c'est surtout le sé-

jour  
piété  
étran  
beau  
la vi  
chacu  
comp  
**37**  
visite  
fait d  
suite  
suffit  
ou un  
sortir  
ge toi  
des m  
et y re

**38.**  
cipale  
que de  
dulgen  
Cett  
dans l  
faubou

*jour* à l'église qui doit être fait avec piété ; une entrée dans une église étrangère pour en remarquer les beautés ne suffit pas. La durée de la visite est laissée à la piété de chacun. Un séjour prolongé ne peut compter pour deux visites.

**37.** 3) La *sortie* à la suite d'une visite doit être *réelle*. Lorsqu'on en fait deux consécutives (ou une à la suite de la messe d'obligation), il ne suffit pas de sortir dans un tambour ou un passage intérieur, mais il faut sortir dans un tambour ou un passage tout à fait extérieur (en dehors des murs de l'église ou de la chapelle) et y rentrer.

#### *Eglise à visiter*

**38.** Cette visite est l'œuvre principale du jubilé, les autres ne sont que des conditions pour gagner l'indulgence attachée à cette visite.

Cette église est l'église *cathédrale*, dans les villes épiscopales et leurs faubourgs.

Pour le jubilé les faubourgs font partie d'une ville ; la banlieue forme un lieu distinct. Par ville, il faut donc entendre (non la municipalité centrale, mais) l'agglomération des maisons qui paraissent former une seule et même ville en la considérant d'un point élevé. Toutefois, il ne faut pas oublier que telle paroisse (ou municipalité) qui autrefois constituait la banlieue, peut maintenant être tellement rapprochée de la ville qu'elle en fasse partie comme un faubourg. Dans le doute si telle paroisse fait partie de la banlieue ou de la ville, on fait ses visites à la cathédrale.

Dans les autres villes et dans les paroisses rurales, il faut visiter l'église *paroissiale* ; ou l'église (ou chapelle) principale dans les lieux où il n'y a pas d'église paroissiale.

On n'est pas tenu de visiter sa propre église paroissiale, ou la cathédrale de son diocèse ; dans l'occasion on peut faire sa visite ailleurs, pourvu que ce soit dans l'église désignée et pendant le temps déterminé pour ce lieu.

*Nombre de visites*

**39.** Le pape ne demande que trois visites. Les personnes incapables de les faire peuvent en obtenir commutation (No. 86). Dans le doute si l'on a accompli les trois visites, il faut en faire une ou deux autres, pour ne pas s'exposer à manquer son jubilé

L  
pas  
grou

40  
mêm  
avec  
rents  
la su  
(No.

On  
gagne  
visite  
bien  
dulge  
prière  
comm  
autres  
de cet

41.  
est d'  
" la lit  
" catho

Le nombre de visites à faire n'est pas diminué lorsqu'on les fait par groupe ou en procession.

*Manière de faire la visite*

**40.** On peut faire ces visites le même jour. On les ferait peut-être avec plus de piété en des jours différents (consécutifs ou non), surtout à la suite d'une fervente communion. (No. 35b.)

On ne peut dans la visite du jubilé gagner une indulgence qui exige une visite d'église (No. 31) ; mais on peut bien gagner dans ces visites, les indulgences attachées à de pieuses prières qui n'exigent pas de visite, comme le rosaire, les litanies, etc., et autres prières qui se trouvent à la fin de cette brochure.

**2<sup>e</sup> PRIÈRE**

**41.** Une autre condition du jubilé est d'offrir à Dieu des prières " pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège Apostoli-

“ que, pour l’extirpation des hérésies  
“ et la conversion des pécheurs, pour  
“ la concorde de tous les princes  
“ chrétiens, pour la paix et l’union de  
“ tout le peuple fidèle *et* selon les  
“ *autres intentions du Pape.*”

**42.** 1) Il n’est pas nécessaire de  
penser à toutes ces intentions au mo-  
ment de la prière ; il suffit de prier  
aux *intentions du pape*, ou *en vue de*  
*gagner le jubilé.*

**43.** 2) Quand on fait commuer  
les visites en confession, on n’est pas  
par là dispensé de ces prières.

**44.** 3) Ces prières sont laissées  
au choix de chacun ; comme pour  
les autres indulgences, la récitation  
de 5 *Notre Père* et de 5 *Je vous salue,*  
*Marie*, ou d’autres d’égale longueur,  
suffit. Il est à propos de les faire  
plus longues qu’au jubilé précédent,  
vu que celui-ci n’exige que trois  
visites. Il faut répéter ces prières  
(ou d’autres) dans chacune des trois  
visites.

**45.**  
*Ave d’*  
gence  
gences,  
croisier  
on peu  
santes  
prières  
gence,  
toute a  
un choi  
ses visit

**46.**  
faire  
ferveur  
(en so  
temps  
répète  
dent d

**47.**  
cœur,  
bouche  
pour le

**48.**  
ou alt  
lorsque  
pratiqu  
litanies.

**45.** 4) On ne peut, à la place des *Pater* et *Ave* d'usage, réciter des prières enrichies d'indulgence (à moins de renoncer d'avance à ces indulgences), comme une dizaine de chapelet des croisières, ou des litanies, etc., (No. 31). Mais on peut bien, après avoir récité les prières suffisantes pour le gain du jubilé, réciter d'autres prières qui permettent de gagner quelque indulgence, pendant cette visite, aussi bien que dans toute autre. On trouvera à la fin de ce manuel, un choix de prières qui permettra de prolonger ses visites tout en les faisant avec plus de piété.

**46.** 5) Il est évident qu'il faut faire ces prières avec attention et ferveur ; des distractions volontaires (en soi ou dans la cause) pendant un temps notable obligeraient à les répéter ; dans le doute, il sera prudent de les recommencer.

**47.** 6) Il ne suffit pas de prier de cœur, il faut prier *vocalement* (de bouche), il n'y a d'exception que pour les sourds-muets (No. 86).

**48.** 7) On est libre de prier seul ou alternativement avec d'autres, lorsque les prières se prêtent à cette pratique comme les *Pater*, *Ave*, ou les litanies.

**49.** 8) Enfin on peut réciter ces prières en toute posture convenable (assis, debout ou à genoux) ; mais chacun (à moins d'empêchement) préférera la posture la plus humiliante, et partant la plus méritoire, qui est d'être à genoux.

3° JEUNE

**50.** Une des conditions propres au jubilé extraordinaire est le jeûne.

*De quelles personnes il est exigé*

**51.** Il est obligatoire pour tous ceux qui veulent gagner le jubilé. Il n'est pas fait d'exception par le pape ; il est même nécessaire et pour les enfants de sept ou huit ans et pour les vieillards de plus de soixante ans ; mais les confesseurs ont le pouvoir de commuer sur ce point comme sur les autres (No. 88).

*Manière de jeûner*

**52.** On peut jeûner de deux manières différentes, ou en faisant le

jeûne  
*mitig*  
secon  
tique  
Mais  
jubilé

**53.**

ce je  
(comm  
*repas* 1  
*collatio*  
peut p  
Cette  
onces  
midi ;  
dre env  
*une tas*  
sans lai  
de café.

a) On p  
tion au mi  
peut dépla  
matin.

b) On p  
thé ou de  
non de ch

c) Une

jeûne *strict* ou en faisant le jeûne *mitigé* ou adouci par indult. Cette seconde manière est celle qui se pratique en Canada et aux Etats-Unis. Mais on ne peut jeûner ainsi pour le jubilé qui exige le jeûne strict.

**53.** 1) Au point de vue des *repas*, ce jeûne de jubilé ne comprend (comme en d'autre temps) qu'*un seul repas* principal ; on ajoute le soir *une collation* ou demi-repas ; de plus on peut prendre quelque chose le matin. Cette collation n'admet que huit onces de la nourriture permise le midi ; le matin il est permis de prendre environ *deux onces de pain* avec *une tasse* (légèrement sucrée, mais sans lait) de thé ou de chocolat ou de café.

a) On peut avec une raison, anticiper la collation au midi et faire le repas le soir, mais on ne peut déplacer ainsi la nourriture qu'on prend le matin.

b) On peut prendre, entre les repas, un peu de thé ou de café (sans lait), de vin, de bière, mais non de chocolat, sans manquer au jeûne.

c) Une très petite quantité de lait ajoutée au

breuvage, quoique défendue, n'obligerait pas à reprendre le jeûne.

d) L'heure des repas n'est pas invariable. On peut prendre le repas ou la collation plus tôt que d'habitude. Lorsque la fatigue le demande on peut même prendre le potage à onze heures et le repas une demi-heure ou une heure après.

e) On peut aussi, avec une raison, prendre un peu plus que les huit onces (ou demi-livre) à la collation (mais non le matin).

f) Si l'on prend de la soupe (entièrement maigre) le soir, on ne compte pas la quantité d'eau qu'elle contient, mais uniquement la nourriture qu'elle renferme.

**54. 2)** Au point de vue des *mets*, ce jeûne strict ou romain (en anglais *black fast*) exclut pendant tout le jour du jeûne, (de minuit à minuit) non seulement :

a) La *viande* et tout ce qui en provient comme le sang, le thé de bœuf, le médicament *Iron, beef and wine*, le suif, le saindoux, le jus ou bouillon, la gélatine, etc., mais

b) les *œufs*, ainsi que les mets maigres (pâtisseries, pouding) apprêtés avec des œufs, et enfin

c) le *lait*, ce qui en provient (crème, beurre et fromage) et ce qui en renferme. On ne peut donc se servir

de be  
la pr  
desse

On  
poisson  
nes, hu  
ou au  
sirop, c

55

ce je  
côté t  
avons  
ou d'a  
du sa  
mais  
œufs  
jeûne  
tienne  
etc).  
point  
lemen  
on a c  
se se  
mais c  
ment.

de beurre, de saindoux, de lait pour la préparation de potage, poisson ou dessert.

On ne peut donc faire usage en ce jour, que de *poisson* (bouilli, ou rôti à l'huile d'olives, sardines, huîtres), de *légumes* (non apprêtés au beurre ou au saindoux), de fruits, de noix, de miel, sirop, ou melasse.

**55.** Comme on le voit, il faut pour ce jeûne, non seulement laisser de côté toutes les permissions que nous avons habituellement de faire frire ou d'apprêter les mets maigres avec du saindoux, ou du gras d'animal, mais aussi renoncer au beurre, aux œufs et au lait permis dans les autres jeûnes et à tous les mets qui en contiennent (biscuits, pouding, gélatine, etc). Le confesseur ne peut sur ce point accorder de dispense mais seulement commuer (No. 88). Quand on a obtenu l'usage du lait, on peut se servir de lait trois fois le jour, mais du beurre et du fromage seulement le midi et le soir.

Contrairement à ce qui est dit plus haut, pour lait, (No. 53c), une quantité même minime de viande, ou de sang, ou de gras, prise à dessein, ou par oubli, ou par ignorance, détruit le jeûne et oblige à le reprendre un autre jour. Quoique les biscuits secs soient permis le matin, en guise de pain pour les autres jeûnes, il faut s'en abstenir pour le jeûne strict vu qu'ils contiennent des mets défendus : œufs, beurre ou saindoux.

*Four de jeûne*

**56.** 1) Le pape n'exige qu'un seul jour de jeûne, et le choix du jour est laissé à chacun. Il permet de choisir un vendredi, ou un jour des quatre-temps, ou une vigile de fête ou de solennité, à la condition qu'on renonce à faire usage en ce jour des permissions (de laitage, d'œufs ou de gras) dont on se servirait en dehors du jeûne du jubilé.

On voit donc que le pape se contente pour le jeûne d'une œuvre de surrogation *partielle*, tandis que pour les autres conditions du jubilé, il exige une œuvre de surrogation *absolue* (No. 31).

2) Il n'est pas convenable de jeûner le dimanche, ou un jour de fête d'obligation, quand on peut le faire un autre jour. Un grand nombre de

jour  
tenir  
de je

57

du ju  
une l

58

saire  
fessé  
du ju  
aucun

59

lieu, c  
dans  
ou à l

60

ne co

61

jubilé  
l'inter  
indulg  
des qu  
saire, c

journaliers qui ne voudront pas obtenir de commutation seront forcés de jeûner un dimanche.

4° CONFESSION

**57.** Le pape exige pour le gain du jubilé qu'on se confesse au moins une fois.

**58.** 1) Cette confession est nécessaire quand même on se serait confessé la veille de l'ouverture du temps du jubilé (No. 30) et qu'on n'aurait aucune faute à accuser.

**59.** 2) Elle peut se faire en tout lieu, dans une autre paroisse ou même dans un diocèse étranger, à la maison ou à l'église.

**60.** 3) Une confession sacrilège ne compte pas, il faut la répéter.

**61.** 4) On ne peut offrir pour le jubilé une confession qu'on fait dans l'intention de gagner quelque autre indulgence (No. 31), comme celle des quarante-heures, du mois du rosaire, des morts, d'une retraite, etc.

CONFESSIION DU JUBILÉ (Nos 62, 63)

Les personnes qui se confessent habituellement chaque semaine (par exemple chaque samedi), après avoir offert une de ces confessions pour le jubilé peuvent, dans le cours de cette semaine, gagner des indulgences plénières qui exigent la confession. La confession ainsi est offerte pour le jubilé, et les indulgences sont gagnées (non avec la même confession, ce qui ne se peut) mais en vertu de l'*habitude* de se confesser chaque semaine. Il n'en est pas ainsi de la communion (No. 69).

**62. 5)** Comme on est tenu de se confesser une fois l'an (et de communier au temps de Pâques), cette confession annuelle ne peut compter pour le jubilé (No. 31).

Ainsi celui qui voudrait faire son jubilé, après avoir omis sa confession annuelle (et sa communion pascale) devrait se confesser deux fois, une fois pour le jubilé au temps déterminé dans le lieu, et une autre fois (ou pendant le jubilé, ou après) pour sa confession annuelle.

Il faut remarquer que lorsque l'absolution est différée à une seconde confession, ces deux confessions n'en font qu'une et ne peuvent compter pour la confession du jubilé et la confession annuelle.

**63. 6)** La confession faite à l'article de la mort peut compter pour le jubilé.

**64.** Il n'est pas nécessaire en général mais il est à propos pour plusieurs, de profiter du jubilé pour faire une confession plus ou moins générale

(par ex  
cas on  
designé  
fessent  
leur co

**65**  
comm

**66**  
faire c  
aussi  
autre  
rinage

**67.**  
même  
de l'ou

**68.**  
ne co  
après :

**69.**  
gain d  
comme  
mois d  
traite,  
d'offrir

COMMUNION DU JUBILÉ (Nos 65-69)

(par exemple depuis sa dernière retraite) ; dans ce cas on évitera d'attendre jusqu'à la fin du temps désigné pour le jubilé. Les personnes qui se confessent souvent doivent demander d'avance à leur confesseur son avis sur ce point.

5° COMMUNION

**65.** Enfin ce jubilé exige une communion.

**66.** 1) On n'est pas tenu de la faire dans l'église à visiter ; on peut aussi la faire à la maison ou dans un autre diocèse, par exemple en pèlerinage.

**67.** 2) Elle est nécessaire quand même on aurait communié la veille de l'ouverture du jubilé (No. 30).

**68.** 3) Une communion sacrilège ne compte pas ; il faut la répéter après s'être confessé de nouveau.

**69.** 4) Elle ne peut servir pour le gain d'autres indulgences (No. 31). comme celle des quarante-heures, du mois du rosaire, des morts, d'une retraite, etc. Toutefois rien n'empêche d'offrir sa communion du jubilé pour

un parent ou un congréganiste récemment décédé.

**70.** La communion pascale ne peut compter pour le jubilé (No. 31).

**71.** La communion en viatique peut compter pour le jubilé.

**72.** Si l'on retombe dans le péché mortel avant d'avoir accompli toutes les conditions du jubilé, il faut se confesser de nouveau (No. 28), mais on n'est pas tenu de communier ni de répéter les visites ou le jeûne qu'on a fait en ce triste état. Toutefois, on le comprend, la communion serait très utile et il est à propos d'obtenir de son confesseur la permission de la faire.

**73.** Telles sont les conditions que doit accomplir celui qui veut faire son jubilé et n'a droit à aucune dispense ou commutation, ou qui, y ayant droit, préfère, par esprit de pénitence, ne pas en demander.

Ma  
ou mo  
ou sér  
plir q  
doive  
des pa

**74.**  
du jub  
rieuse  
peut l  
accom  
après  
on rer  
pourra  
empt  
accord

**75.**  
qu'on p

Mais ceux qui sont physiquement ou moralement (c'est-à-dire *réellement* ou *sérieusement*) incapables d'accomplir quelque condition, peuvent ou doivent profiter des privilèges accordés par le pape.

---

### CHAPITRE III

#### Des privilèges du jubilé

---

#### ARTICLE I

##### Observations générales

**74.** 1) Pour jouir d'un privilège du jubilé, il faut avoir l'intention sérieuse de gagner le jubilé, mais on peut l'obtenir avant même d'avoir accompli les diverses conditions. Si, après avoir obtenu quelque privilège, on renonçait à faire le jubilé, on pourrait difficilement se croire exempt de péché, mais le privilège accordé demeurerait.

**75.** 2) Ce n'est qu'en confession qu'on peut obtenir les divers privilèges.

ges dont on a besoin. Ce peut être, soit dans la même confession, soit dans une autre, soit du même confesseur soit d'un autre, tant qu'on n'a pas accompli toutes les conditions du jubilé. Mais dès qu'on a accompli la dernière œuvre, on ne peut plus obtenir aucune des faveurs que le pape a accordées pour faciliter le gain de l'indulgence du jubilé.

**76.** 3) C'est aussi en confession que s'obtient, une dispense ou commutation, mais il n'est pas nécessaire que ce soit dans la confession offerte pour le jubilé.

## ARTICLE II

### Privilèges accordés aux fidèles

#### 1<sup>o</sup> CHOIX DU CONFESSEUR

**77.** 1) Les *laïcs* peuvent toujours et en tout temps choisir un confesseur parmi tous les prêtres approuvés par l'évêque pour le lieu où ils se confessent. Le jubilé ne saurait

leur a  
sur ce

**78.**

d'un c  
aux re  
postul  
couche  
choisir  
ceux q  
cèse p

**79.**

dont o  
Les re  
de la m  
à leur  
rement  
quatre-  
confess  
dans la

**80.**

lennels  
tenus d  
de leur  
jubilé, s

leur accorder un plus ample privilège sur ce point.

**78.** 2) Ce privilège du libre choix d'un confesseur est accordé surtout aux *religieuses* (aussi leurs novices et postulantes ainsi que les élèves qui couchent au couvent) qui peuvent choisir leur confesseur parmi tous ceux qui sont approuvés dans le diocèse pour de telles communautés.

**79.** 3) Mais c'est là un privilège dont on n'est pas tenu de faire usage. Les religieuses (et autres personnes de la maison) peuvent donc s'adresser à leur confesseur ordinaire, contrairement à ce qui se pratique aux quatre-temps, même le jour où le confesseur extraordinaire est présent dans la communauté.

**80.** 4) Les *religieux* (à vœux solennels ou simples) ordinairement tenus de se confesser à un religieux de leur ordre, peuvent pendant le jubilé, s'adresser a) à tout autre reli-

gieux du même ordre approuvé par le supérieur pour la confession, *b*) ou à un religieux d'un autre ordre (même non approuvé pour confesser dans l'ordre, mais) approuvé par l'évêque du lieu pour les simples fidèles, ou enfin *c*) à un confesseur séculier approuvé par l'évêque du lieu pour les fidèles.

**81.** 5) Les *prêtres* séculiers, comme les séminaristes, ont, en tout temps, libre choix de leur confesseur, comme tous les fidèles.

**82.** 6) Ce privilège du choix d'un confesseur est accordé seulement pour la confession qu'on fait en vue du jubilé. Mais on peut user de ce privilège plusieurs fois, s'il est besoin, tant qu'on n'a pas accompli toutes les conditions du jubilé. Dans ce cas, il faut chaque fois avoir l'*intention* de faire le jubilé.

#### 20 PROLONGATION DU JUBILE

**83.** Ceux qui voyageront ou navigueront pendant le temps fixé

pour le  
qui ne  
raient  
ge, po  
conditi  
retour,  
bilé se  
est pro

Privi

**84.**

pape d  
pouvoi  
commu  
de péch  
ordina  
soit à l

**85.**

pas leu  
temps  
dispens  
ne devi  
seur sai

pour le jubilé dans leur diocèse et qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas le faire pendant leur voyage, pourront accomplir toutes les conditions aussitôt qu'ils seront de retour, quand même le temps du jubilé serait écoulé; le temps du jubilé est prolongé pour eux.

## ARTICLE III

## Privilèges accordés aux confesseurs

84. Les confesseurs ont reçu du pape dans la bulle de ce jubilé des pouvoirs très étendus pour dispenser, commuer et absoudre de beaucoup de péchés dont l'absolution en temps ordinaire est réservée soit au pape soit à l'évêque.

1<sup>o</sup> DISPENSE

85. 1) Les enfants qui ne feront pas leur première *communion* dans le temps du jubilé, pourront en obtenir dispense de leur confesseur. Mais ils ne devront pas se fier que le confesseur sâit bien qu'ils n'ont pas com-

munié, ils devront en obtenir une dispense explicite, sans laquelle, ils ne gagneraient pas le jubilé. Il faut que le confesseur leur dise : " Je vous dispense de la communion exigée pour le jubilé et vous pourrez en gagner l'indulgence sans communion."

20 COMMUTATION (3)

**86.** Les confesseurs peuvent aussi commuer (changer en d'autre chose) les diverses conditions exigées pour gagner l'indulgence.

Seule la *confession* ne peut être commuée. Les sourds-muets seuls qui n'ont pas appris à parler peuvent obtenir commutation des *prières* en quelque autre œuvre pie sensible.

**87.** 1) Les personnes incapables de faire les *visites* exigées (religieu-

(3) Il y a une différence entre *dispense* et *commutation*. Le confesseur *dispense* quand il enlève simplement une obligation devenue presque impossible, sans la remplacer par une autre. Ainsi beaucoup de personnes sont dispensées chaque année du jeûne du carême. Le confesseur au contraire *commue* (ou change) en une autre œuvre plus facile, une obligation devenue trop dure. Cette obligation doit être à peu près égale à la première et devient aussi obligatoire que celle qu'elle remplace.

Dans ce jubilé, le confesseur ne *dispense* que les enfants qui n'ont pas encore été admis à la communion, de faire la communion exigée de tous les autres pour le jubilé. Mais il peut accorder beaucoup de *commutations*.

ses su  
malad  
confes  
tes en

Souvi  
la chap  
quée.  
mutatio  
(par exe  
son, ou  
diocésai  
prières  
qui est

**88.**  
de je  
d'un t  
omett  
obten  
partie  
l'absti

On de  
une rais  
du jeûne  
autre je  
vent de  
tant qu  
d'œuf or  
ments),  
pie (par  
tinance

ses surtout les cloitrées, prisonniers, malades, etc.) peuvent obtenir en confession commutation de ces visites en quelque autre œuvre pie.

Souvent le confesseur substituera la visite de la chapelle de la maison à celle de l'église indiquée. Les malades qui obtiendront une commutation de visite en quelque autre œuvre pie (par exemple six visites à la chapelle de la maison, ou une aumône en faveur de quelque œuvre diocésaine), auront soin de réciter trois fois les prières pour le pape, vu que c'est la visite seule qui est commuée.

**88. 2)** Les personnes incapables de jeûner (à cause de la santé ou d'un travail dur qu'elles ne peuvent omettre un seul jour) peuvent aussi obtenir en confession commutation partielle ou totale du *jeûne* (ou de l'abstinence).

On demandera le moins possible, vu qu'il faut une raison plus forte pour obtenir commutation du jeûne du jubilé que pour obtenir dispense d'un autre jeûne. Le confesseur se contentera souvent de commuer une partie du jeûne en permettant quelque adoucissement (usage de lait, ou d'œuf ou de graisse dans la préparation des aliments), et en exigeant à cette fin quelque œuvre pie (par exemple un jour supplémentaire d'abstinence ou une aumône déterminée).

**89.** 3) Un malade incapable de communier pendant tout le temps du jubilé pourra obtenir de son confesseur, commutation de la *communio* en une autre œuvre pieuse.

**90.** 4) On peut aussi obtenir commutation d'un *vœu* devenu trop difficile à accomplir (chasteté temporaire, entrée dans une communauté à vœux non solennels, etc.).

### 30 ABSOLUTION

**91.** Tous les confesseurs ont reçu du pape pour tout le temps du jubilé dans leur diocèse le pouvoir de remettre certains péchés dont l'absolution en d'autre temps ne peut être donnée que par l'évêque ou le pape.

**92.** Mais on le comprend, le confesseur en absolvant de tels péchés ne peut dispenser de certaines conditions comme de rétracter des erreurs, des hérésies, de faire des réparations d'honneur, des restitutions, ou au moins d'entrer en arrangement

avec  
dans  
ser au  
voir c  
d'acco  
jubilé

**93**

bilé c  
perme  
midi  
soir)  
quelq  
strict  
Mais  
saindo  
Le cor  
voirs  
(No 8  
qu'en  
Dan  
permis  
les fid  
nir plu

avec la partie blessée. Il serait bon, dans ce cas, de se hâter de se confesser au début du jubilé, afin de pouvoir commencer ces réparations avant d'accomplir toutes les conditions du jubilé.

#### ARTICLE IV

##### Privilèges accordés à l'évêque

**93.** L'évêque n'a reçu en ce jubilé qu'un seul privilège. C'est de permettre l'usage du lait (matin, midi et soir) et des œufs (midi et soir) si, dans son diocèse ou dans quelques-unes de ses parties, le jeûne strict est trop difficile à observer. Mais il ne peut permettre l'usage de saindoux, sang, viande, gélatine, etc. Le confesseur a donc plus de pouvoirs que l'évêque sur ce point, (No 88) mais il n'en peut faire usage qu'en confession.

Dans les diocèses où l'évêque a permis l'usage du lait et des œufs, les fidèles sont encore libres d'obtenir plus du confesseur, si c'est néces-

saire. Dans les autres diocèses ils devront s'adresser pour tout au confesseur.

### TROISIEME PARTIE

Prières qu'on peut utilement faire à l'occasion du jubilé

#### ARTICLE I

##### Avant le jubilé

Il convient, après avoir fait un acte de contrition parfaite, de demander les lumières du saint Esprit sur les grandes œuvres du salut qu'on entreprend. On pourra, à cette fin, réciter quelque'une des prières suivantes :

1o *Antienne Veni sancte*

*Ant.* Veni sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende,

*Ant.* Esprit saint descendez en nous, embrasez les cœurs de vos fidèles et mettez en eux le feu de votre divin amour.

v. Et  
tum tu  
buntur.

R. Et  
faciem

Deus,  
fidelium  
ritus  
docuisti  
eodem  
sapere  
semper  
gaudere  
stum D  
strum.

Veni,  
ritus;  
Et emitt  
Lucis tu  
Veni, p  
rum;

AVANT LE JUBILÉ

v. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.

R. Et renovabis faciem terræ.

v. Envoyez votre Esprit et tout sera créé.

R. Et vous renouvelerez la face de la terre

ORATIO

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

ORAISON

O Dieu, qui avez illuminé les cœurs de vos fidèles par le feu du saint Esprit, accordez-nous, par ce même Esprit de goûter toujours ce qui est bien, et de jouir continuellement des sublimes consolations dont il est la source; par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

2o Sequence Veni sancte Spiritus

Veni, sancte Spiritus;

Et emitte cœlitus.

Lucis tuæ radium.

Veni, pater pauperum;

Venez, Esprit saint, et envoyez du ciel un rayon de votre lumière.

Venez, Père des pauvres; venez dis-

Veni, dator mune-  
rum ;

Veni, lumen cor-  
dium.

Consolator optime,  
Dulcis hospes ani-  
mæ,

Dulce refrigerium.

In labore requies,

In æstu temperies,

In fletu solatium.

O lux beatissima,  
Reple cordis intima  
Tuorum fidelium.

Sine tuo numine,  
Nihil est in homine,  
Nihil est innoxium.

Lava quod est sor-  
didum,

Riga quod est ari-  
dum,

Sana quod est sau-  
cium.

Flecte quod est rigi-  
dum.

Fove quod est frigi-  
dum,

pensateur des dons  
célestes ; venez lu-  
mière des âmes.

Vrai Consolateur  
hôte aimable de l'â-  
me, et son doux ra-  
fraîchissement.

Vous, notre repos  
dans le travail, notre  
abri dans la chaleur,  
notre consolation  
dans les larmes.

O lumière la plus  
fortunée, remplissez  
de vos splendeurs les  
cœurs de vos fidèles.

Sans votre divin  
secours, il n'y a rien  
dans l'homme, rien  
de pur et d'innocent.

Lavez ce qui est  
souillé, arrosez ce qui  
est aride, et guérissez  
ce qui est blessé dans  
nos âmes.

Soumettez ce qui  
vous résiste en nous,  
échauffez nos froi-  
deurs, et ramenez au

Rege  
vium  
Da tuis  
In te co  
Sacrum  
rium.

Da virt  
Da salu  
Da pe  
dium.  
Amen.

3o Prièrè

O m  
peu m  
sais de  
nouve  
rémiss

J'ai  
envers  
sans n  
de m'  
Que f

(4) Indu  
dimanche  
chaque m

AVANT LE JUBILÉ

Rege quod est de-  
vium.

Da tuis fidelibus  
In te confidentibus  
Sacrum septena-  
rium.

Da virtutis meritum,  
Da salutis exitum,  
Da perenne gau-  
dium.

Amen.

vrai sentier nos pas  
égarés.

Faites à vos fidèles  
qui mettent en vous  
leur confiance, l'in-  
estimable présent de  
vos sept dons.

Donnez-leur le mé-  
rite de la vertu, la  
grâce du salut, et les  
éternelles joies.

Ainsi soit-il. (4)

3<sup>e</sup> Prière pour se disposer à gagner l'indul-  
gence du jubilé

O mon Dieu, je comprendrais bien  
peu mes intérêts si je ne m'empres-  
sais de profiter de la grâce de ce  
nouveau jubilé pour obtenir l'entière  
rémission de mes péchés.

J'ai beaucoup péché ; j'ai contracté  
envers votre divine justice des dettes  
sans nombre, et je me sens incapable  
de m'en acquitter par moi-même.  
Que faites-vous, ô Dieu miséricor-

(4) Indulgence de 100 jours chaque fois ; 300 jours le  
dimanche de la Pentecôte et pendant l'octave ; plénière  
chaque mois.

dieux, en voyant mon impuissance et mon peu de courage ? Vous venez au secours de ma faiblesse ; vous inspirez à votre Église la pensée de m'ouvrir ses trésors ; vous vous montrez prêt à tout me pardonner. Que dis-je ? à me remettre toutes les peines dues à mes péchés. Et à quelles conditions ? aux conditions les plus faciles.

Pour tant de péchés que j'ai commis, je devrais brûler éternellement dans l'enfer ; ou si, après en avoir obtenu le pardon, je n'en faisais pénitence, je devrais passer des années, et peut-être des siècles, dans les flammes du purgatoire. Eh bien non ; au lieu de cela, vous vous contentez d'une légère satisfaction. Vous me dites : viens me prier dans mon temple, jeûne (quelques jours, fais une petite aumône) ; puis, après t'être confessé, reçois-moi dans la sainte communion. Alors, si tu as vraiment le regret de tes fautes, si tu m'aimes

de toi  
tout se

Est.  
pour s  
nir qu  
ment ;  
pourra  
pardo  
pour s  
du jub  
pas d  
Rome  
sans c  
essuye  
obteni  
Seigne  
de que  
excess  
puisque  
veux p  
amour.  
bras ;  
tous m  
mais v  
qu'apr

de tout ton cœur, j'oublierai tout ;  
tout sera effacé.

Est-ce possible, ô mon Dieu ? Quoi !  
pour si peu vous voulez bien me ten-  
nir quitte de tout ! Après cela, com-  
ment pourrai-je me récrier, comment  
pourrai-je trouver les conditions du  
pardon trop difficiles ? Autrefois,  
pour se libérer et gagner l'indulgence  
du jubilé, les chrétiens ne craignaient  
pas d'entreprendre le voyage de  
Rome et de la Terre Sainte, et moi,  
sans courir les mêmes périls, ni  
essuyer les mêmes fatigues, je puis  
obtenir les mêmes faveurs. Ah !  
Seigneur, si je pouvais me plaindre  
de quelque chose, ce serait de votre  
excessive bonté à mon égard. Mais,  
puisque vous êtes si indulgent, je ne  
veux plus mettre d'obstacle à votre  
amour. Je me jette donc dans vos  
bras ; je vous demande pardon de  
tous mes péchés, et je veux désor-  
mais vous aimer et vous servir, afin  
qu'après avoir ressenti sur la terre

AVANT LE JUBILÉ

les effets de votre miséricorde, j'aie un jour la publier au ciel. Ainsi soit-il.

40 Prière au commencement du jubilé et pour tout le temps de sa durée

Daignez, Seigneur, bénir notre bonne volonté et nos œuvres, pendant ce temps de grâce et de prières ; et à tous ceux qui se proposent d'y participer, communiquez la même bonne volonté, et accordez le même secours !

Seigneur, bénissez vos prêtres, et mettez à tous, au plus profond du cœur, l'amour de votre sainte Église et le zèle de votre gloire !

Bénissez le souverain Pontife, et prolongez ses jours à la tête de votre Église !

Bénissez cette Église, détruisez les hérésies, les schismes, tout ce qui la divise, et rendez-la plus que jamais universelle et à jamais indissoluble dans l'union au Saint-Siège !

Ah ! souffrez, Seigneur, qu'ayant

soif de  
nom e  
votre  
âmes,  
parole  
" qui n  
" faut  
" écou  
" qu'un  
" past

Pen

PRIÈR

Au lieu de  
aux inte  
gner un

Mor

plus v

soif de voir, pour la gloire de votre nom et le bonheur du genre humain, votre règne établi dans toutes les âmes, je vous rappelle ici vos propres paroles : “ J’ai encore d’autres brebis “ qui ne sont pas de ce bercail ; il “ faut que je les réunisse, car elles “ écouteront ma voix, et il n’y aura “ qu’un seul troupeau et qu’un seul “ pasteur.”

---

**ARTICLE II**

**Pendant les visites du jubilé**

---

I

PRIÈRES AUX INTENTIONS DU PAPE,

*ou bien*

1o 5 “ Notre Père ”  
et 5 “ Je vous salue, Marie ”

*ou bien*

2o Prière qu’on fait à Rome

Au lieu des cinq *Pater* et des cinq *Ave*, pour répondre aux intentions du souverain Pontife lorsqu’on veut gagner une indulgence.

Mon Seigneur Jésus, pénétré de la plus vive douleur à la vue de mes

péchés, j'offre ces faibles et humbles prières pour votre honneur, votre gloire et l'avantage de votre Église ; sanctifiez-les et donnez-leur du prix par votre grâce.

Je désire me conformer entièrement à la pieuse intention du Pontife romain, qui a accordé cette indulgence pour le bien des fidèles. Appuyé sur votre bonté infinie, j'ose vous supplier d'extirper l'hérésie là où elle se trouverait, d'établir une paix solide et une vraie concorde entre les princes chrétiens, afin que les souverains et les sujets vous servent tous avec pureté de cœur, amour réciproque et uniformité de sentiments religieux.

Remplissez aussi notre très saint père le pape de votre esprit, défendez-le de toutes sortes d'embûches, et conservez-le. Daignez, mon aimable Sauveur, par les mérites de la très sainte Vierge, de tous les saints et saintes du paradis, me rendre par-

ticipa  
enrich  
elle v  
moi a  
indul

Fai  
dues  
souffr  
soient  
nie m  
forme  
ner, a  
tente  
satisfa  
je pou  
et le d  
le plus  
qu'il o  
ble, e  
dessus

Quo  
les pri

participant du trésor dont vous avez enrichi votre Église, en versant pour elle votre sang précieux ; accordez-moi aujourd'hui le fruit de la sainte indulgence qui m'est offerte.

Faites, ô mon Dieu, que les peines dues à mes péchés, et que je devrais souffrir en cette vie ou en l'autre, me soient remises, en vue de votre infinie miséricorde. Dès ce moment je forme une sincère résolution de mener, avec votre secours, une vie pénitente et mortifiée. Je veux aussi satisfaire à votre justice autant que je pourrai, fuir le péché avec horreur et le détester par-dessus tout, comme le plus grand de tous les maux, parce qu'il offense un Dieu infiniment aimable, et que j'aimerai toujours par-dessus toutes choses. Ainsi soit-il.

---

II

PRIÈRES FACULTATIVES

Quoique, pour gagner l'indulgence, les prières qui précèdent soient suffi-

PENDANT LE JUBILÉ

santes, il est utile, pour mieux assurer les heureux fruits du jubilé, de prolonger quelque peu, chacune des trois visites. On pourra, dans ce but, faire quelque'une des prières suivantes, aux trois principaux autels de l'église.

I—A L'AUTEL OU EST CONSERVE LE SAINT SACREMENT

1o Prière que le prêtre récite après avoir communiqué les fidèles en dehors de la messe

*Ant.* O sacrum convivium in quo Christus sumitur, recolitur memoria Passionis ejus, mens impletur gratia et futuræ gloriæ nobis pignus datur.

v. Panem de cælo præstitisti eis.

R. Omne delectamentum in se habentem.

*Ant.* O banquet sacré où l'on reçoit le Christ, où est rappelée la mémoire de sa Passion, où l'âme est remplie de grâces, où nous est donné le gage de la gloire future.

v. Vous leur avez donné le pain du ciel.

R. Rempli de toutes sortes de délices.

Deus  
sacram  
Passion  
riam  
bue, q  
nos Co  
guinis  
myster  
ut red  
fructur  
jugiter  
Qui vi  
in sæc  
Amen.

Tantum  
men  
Vener

Et an  
men  
Novo c

PENDANT LE JUBILÉ

OREMUS

Deus, qui nobis sub  
sacramento mirabili,  
Passionis tuæ memo-  
riam reliquisti, tri-  
bue, quæsumus, ita  
nos Corporis et San-  
guinis tuæ sacra-  
mysteria venerari,  
ut redemptionis tuæ  
fructum in nobis  
jugiter sentiamus.  
Qui vivis et regnas  
in sæcula sæculorum.  
Amen.

Oraison

O Dieu, qui nous  
avez, dans un sacre-  
ment admirable,  
laisse un mémorial  
de votre Passion,  
daignez nous faire  
la grâce de révé-  
rer de telle sorte les  
mystères sacrés de  
votre Corps et de  
votre Sang, que nous  
ressentions en nous  
constamment le fruit  
de la rédemption  
que vous avez opé-  
rée, ô vous qui vivez  
et réglez dans les  
siècles des siècles.  
Ainsi soit-il.

2o Tantum ergo

Tantum ergo sacra-  
mentum  
Veneremur cernui;  
Et antiquum docu-  
mentum  
Novo cedat ritui;

Devant l'auguste sa-  
crament  
Abaissons nos re-  
gards;  
Qu'à l'antique disci-  
pline  
Succède le culte  
nouveau;

PENDANT LE JUBILÉ

Præstet fides supple-  
mentum  
Sensuum defectui.

Genitori, Genitoque  
Laus et jubilatio;  
Salus, honor, virtus  
quoque

Sit et benedictio.

Procedenti ab utro-  
que  
Compar sit laudatio.

v., R. et oratio ut  
supra.

Que les ténèbres des  
sens se dissipent  
aux lumières de la  
foi;

Au Père et au Fils  
Gloire et louange  
A eux, hommage,  
honneur et puis-  
sance,  
A eux aussi, d'éter-  
nelles actions de  
grâces.

Que l'Esprit qui de  
tous deux procède,  
Partage ce tribut de  
nos âmes. Ainsi  
soit-il.

v., R. et oraison com-  
me plus haut.

3o Prière composée par saint Thomas d'Aquin  
pour les visites au saint Sacrement

\* O vous qui m'aimez tant, Jésus, ici  
véritablement Dieu caché, écoutez-  
moi, je vous implore.

Que votre bon plaisir soit mon  
plaisir, ma passion, mon amour!  
Donnez-moi de le chercher, de le  
trouver, de l'accomplir! Montrez-moi

vos cha-  
tiers.

moi, de  
moi de  
salut de  
tout ce  
voir qu  
à vous,

vous!

qui n'e

désir h

travail

tout re

Qu'à to

âme pr

ma vie

Toute

faites-m

morte,

une ha

cœur.

O J

donnez

dans n

dans m

vos chemins, indiquez-moi vos sentiers. Vous avez vos desseins sur moi, dites-les-moi bien, et donnez-moi de les suivre jusqu'au définitif salut de mon âme. Qu'indifférent à tout ce qui se passe, et ne voulant voir que vous, j'aime tout ce qui est à vous, mais vous, surtout, mon Dieu, vous ! Rendez-moi amère toute joie qui n'est pas vous, impossible tout désir hors de vous, délicieux tout travail fait pour vous, insupportable tout repos qui n'est pas en vous. Qu'à toute heure, ô bon Jésus, mon âme prenne vers vous son vol ; que ma vie ne soit qu'un acte d'amour ! Toute œuvre qui ne vous honore pas, faites-moi bien sentir qu'elle est morte. Que ma piété soit moins une habitude qu'un élan continuel du cœur.

O Jésus, mes délices et ma vie, donnez-moi<sup>n</sup> d'être sans recherche dans mon humilité, sans dissipation dans mes joies, sans abattement dans

mes tristesses, sans rudesse dans mon austérité. Donnez-moi de parler sans détour, de craindre sans désespoir, d'espérer sans présomption, d'être pur et sans tâche, de reprendre sans colère, d'aimer sans faux-semblants, d'édifier sans ostentation, d'obéir sans réplique, de souffrir sans murmure.

Bonté suprême, ô Jésus, je vous demande un cœur épris de vous, qu'aucun spectacle, aucun bruit ne puisse distraire ; un cœur fidèle et fier, qui ne chancelle, qui ne descende jamais ; un cœur indomptable, toujours prêt à lutter après chaque tempête ; un cœur libre, jamais séduit, jamais esclave ; un cœur droit qu'on ne trouve jamais dans les voies tortueuses.

Et mon esprit, Seigneur, mon esprit ! Qu'impuissant à vous méconnaître, ardent à vous chercher, il sache vous rencontrer, vous, la suprême sagesse ! Que ses entretiens ne vous

déplai  
calme,  
que, su  
Puis  
les épi  
la grâ  
route  
ivrer  
patrie

40 A

Mor  
présen

Je vou  
et je

âme.

vous r  
nez au  
mon c

déjà je  
tièrem  
que je

vous.

(5) Ind

déplaisent pas trop ! Que, confiant et calme, il attende vos réponses, et que, sur votre parole, il se repose !

Puisse la pénitence me faire sentir les épines de votre couronne ! Puisse la grâce me verser vos dons sur la route de l'exil ! Puisse la gloire m'enivrer de vos joies dans la céleste patrie ! Ainsi soit-il.

**40 Acte pour la communion spirituelle (5)**

(composée par S. Alphonse de Liguori)

Mon Jésus, je crois que vous êtes présent dans le très saint sacrement. Je vous aime par-dessus toute chose et je désire vous recevoir en mon âme. Puisque je ne puis maintenant vous recevoir sacramentellement, venez au moins spirituellement dans mon cœur. Comme si vous y étiez déjà je vous embrasse et m'unis entièrement à vous ; ne permettez pas que je veuille jamais me séparer de vous.

(5) Indulgence de 60 jours une fois par jour.

PENDANT LE JUBILÉ

Venez, mon bien, mon doux amour,  
venez, enflammez mon cœur afin que  
pour vous il brûle tout entier et tou-  
jours.

50 Oraisons jaculatoires

Loué et remercié soit à tout mo-  
ment le très saint et très divin Sacre-  
ment (6).

O mon Dieu, faites que je vous  
aime et que la seule récompense de  
mon amour soit de vous aimer tou-  
jours davantage (7).

O très doux Jésus, ne soyez pas  
mon juge, mais mon sauveur (8).

Jésus, mon Dieu, je vous aime par-  
dessus toutes choses (9).

Mon Jésus, miséricorde (10).

(6) Indulgence de 100 jours *a*) une fois par jour *b*) une fois à chaque messe pendant l'élévation; de plus trois fois par jour *c*) chaque jeudi et *d*) chacun des jours de l'octave de la fête-Dieu.

(7) Indulgence de 100 jours une fois par jour.

(8) Indulgence de 50 jours chaque fois.

(9) Indulgence de 50 jours chaque fois.

(10) Indulgence de 100 jours chaque fois.

10  
Seign  
Jésus  
Seign  
Jésus  
Jésus  
Père  
tié  
Fils I  
Die  
Espr  
tié  
Trini  
aye  
1 C  
2 C  
3 C  
(11) In

PENDANT LE JUBILÉ

II—A L'AUTEL

(ou, à son défaut, à la statue)

DU SACRÉ-CŒUR

1<sup>o</sup> Litanies du Sacré-Cœur de Jésus (11)

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

1 Cœur de Jésus Fils du Père éternel,

2 Cœur de Jésus, formé par le saint Esprit dans le sein de la Vierge-Mère,

3 Cœur de Jésus, uni substantiellement au Verbe de Dieu,

Ayez pitié de nous.

(11) Indulgence de 300 jours chaque fois.

PENDANT LE JUBILÉ

- 4 Cœur de Jésus Majesté infinie,
- 5 Cœur de Jésus, temple saint  
de Dieu,
- 6 Cœur de Jésus, tabernacle du  
Très-Haut,
- 7 Cœur de Jésus, maison de  
Dieu et porte du ciel,
- 8 Cœur de Jésus, fournaise ar-  
dente de charité,
- 9 Cœur de Jésus, sanctuaire de  
la justice et de l'amour,
- 10 Cœur de Jésus, plein d'amour  
et de bonté,
- 11 Cœur de Jésus, abîme de  
toutes les vertus,
- 12 Cœur de Jésus, très digne de  
toutes louanges,
- 13 Cœur de Jésus, roi et centre  
de tous les cœurs,
- 14 Cœur de Jésus, dans lequel  
sont tous les trésors de la  
sagesse et de la science.
- 15 Cœur de Jésus, dans lequel  
réside toute la plénitude de  
la divinité,

Ayez pitié de nous.

PENDANT LE JUBILÉ

- 16 Cœur de Jésus, objet des complaisances du Père céleste,
- 17 Cœur de Jésus, dont la plénitude se répand sur nous tous,
- 18 Cœur de Jésus, le Désiré des collines éternelles,
- 19 Cœur de Jésus, patient et très miséricordieux,
- 20 Cœur de Jésus, libéral pour tous ceux qui vous invoquent,
- 21 Cœur de Jésus, source de vie et de sainteté,
- 22 Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés,
- 23 Cœur de Jésus, rassasié d'opprobres,
- 24 Cœur de Jésus, broyé à cause de nos péchés,
- 25 Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort,
- 26 Cœur de Jésus, percé par la lance,
- 27 Cœur de Jésus, source de toute consolation,

Ayez pitié de nous.

Ayez pitié de nous.

PENDANT LE JUBILÉ

- 28 Cœur de Jésus, notre vie et  
notre résurrection,
- 29 Cœur de Jésus, notre paix et  
notre réconciliation,
- 30 Cœur de Jésus, victime des  
pécheurs,
- 31 Cœur de Jésus, salut de ceux  
qui espèrent en vous,
- 32 Cœur de Jésus, espérance de  
ceux qui meurent dans votre  
amour,
- 33 Cœur de Jésus, délices de tous  
les saints,
- Agneau de Dieu, qui effacez les pé-  
chés du monde, pardonnez-  
nous, Seigneur.
- Agneau de Dieu, qui effacez les pé-  
chés du monde, exaucez-nous,  
Seigneur.
- Agneau de Dieu, qui effacez les pé-  
chés du monde, ayez pitié de  
nous,
- V. Jésus doux et humble de cœur.  
R. Rendez notre cœur semblable  
au vôtre.

Ayez pitié de nous.

Dieu  
gardez  
aimé ;  
aux sa  
nom d  
divins  
qui in  
nom d  
Fils, c  
avec v  
dans  
Ainsi

O t  
mour  
plie p  
saint,  
mère  
sang  
qui se  
qui d  
soit-il

Oraison

Dieu tout puissant et éternel, regardez le Cœur de votre Fils bien-aimé ; soyez attentif aux louanges et aux satisfactions qu'il vous rend au nom des pécheurs. Apaisé par ces divins hommages, pardonnez à ceux qui implorent votre miséricorde, au nom de ce même Jésus-Christ, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du saint Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

20. Prière pour les agonisants

O très clément Jésus, rempli d'amour pour les âmes, je vous en supplie par l'agonie de votre cœur très saint, et par les douleurs de votre mère immaculée, purifiez dans votre sang les pécheurs du monde entier qui sont en ce moment à l'agonie, et qui doivent mourir aujourd'hui. Ainsi soit-il.

PENDANT LE JUBILÉ

Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants. (12)

30 Oraisons jaculatoires

Doux Cœur de mon Jésus, faites que je vous aime de plus en plus (13)

Doux Cœur de mon Jésus, soyez mon amour (14).

Jésus doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre (15).

Cœur de Jésus, brûlant d'amour pour nous, embrasez notre cœur d'amour pour vous (16).

Aimé soit partout le sacré Cœur de Jésus (17).

(12) Indulgence de 100 jours; plénière par mois, si on l'a récitée trois fois chaque jour.

(13) Indulgence de 300 jours chaque fois; plénière chaque mois.

(14) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

(15) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

(16) Indulgence de 100 jours une fois par jour.

(17) Indulgence de 100 jours une fois par jour.

III—À L'A

(qui est,

10 L

Seigneur,

Jésus-Ch

Seigneur

Jésus-Ch

Jésus-Ch

Père céle

de nou

Fils, Ré

Dieu,

Esprit s

pitié d

Sainte T

ayez p

Sainte M

Sainte M

Sainte V

Mère de

Mère de

Mère trè

Mère trè

Mère to

(18) Indul

**III—À L'AUTEL DE LA SAINTE VIERGE**

(qui est, dans quelques églises, le maître-autel)

**1o Litanies de la sainte Vierge (18)**

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste qui êtes Dieu, ayez pitié  
de nous.

Fils, Rédempteur du monde, qui êtes  
Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit saint qui êtes Dieu, ayez  
pitié de nous.

Sainte Trinité qui êtes un seul Dieu,  
ayez pitié de nous.

Sainte Marie, priez pour nous.

Sainte Mère de Dieu,

Sainte Vierge des vierges,

Mère de Jésus-Christ,

Mère de la grâce divine,

Mère très pure,

Mère très chaste,

Mère toujours vierge,

Priez pour nous.

(18) Indulgence de 300 jours chaque fois.

PENDANT LE JUBILÉ

Mère sans tache,  
 Mère aimable,  
 Mère admirable,  
 Mère du bon Conseil,  
 Mère du Créateur,  
 Mère du Sauveur,  
 Vierge très prudente,  
 Vierge vénérable,  
 Vierge digne de louanges,  
 Vierge puissante,  
 Vierge clémente,  
 Vierge fidèle,  
 Miroir de justice,  
 Temple de la sagesse,  
 Cause de notre joie,  
 Vase spirituel,  
 Vase honorable,  
 Vase insigne de dévotion,  
 Rose mystique,  
 Tour de David,  
 Tour d'ivoire,  
 Maison d'or,  
 Arche d'alliance,  
 Porte du ciel,  
 Étoile du matin,

Priez pour nous.

Salut des  
 Refuge de  
 Consolati  
 Secours d  
 Reine des  
 Reine des  
 Reine des  
 Reine des  
 Reine des  
 Reine des  
 Reine de  
 Reine co  
 nelle,  
 Reine du  
 Agneau c  
 chés d  
 Seigne  
 Agneau c  
 chés  
 Seigne  
 Agneau  
 chés d  
 v. Pri  
 Dieu ;

PENDANT LE JUBILÉ

Salut des malades,  
Refuge des pécheurs,  
Consolation des affligés,  
Secours des chrétiens,  
Reine des Anges,  
Reine des Patriarches,  
Reine des Prophètes,  
Reine des Apôtres,  
Reine des Martyrs,  
Reine des Confesseurs,  
Reine des Vierges,  
Reine de tous les Saints,  
Reine conçue sans la tache originale,  
Reine du très saint Rosaire,  
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.  
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.  
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous,  
v. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu ;

Priez pour nous.

Priez pour nous.

PENDANT LE JUBILÉ

R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

ORAISON

Accordez-nous, nous vous en prions, Seigneur Dieu, à nous vos serviteurs, de jouir de la santé de l'âme et du corps, et, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge, d'être délivrés des tristesses du temps présent, et de goûter les joies de l'éternité, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

2<sup>o</sup> Oraison de la messe de l'Immaculée Conception

DEUS, qui per immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum præparasti ; quæsumus, ut sicut ex morte ejusdem Filii tui prævisa, eam ab omni labe præservasti, ita nos quoque mundos ejus inter-

O Dieu, qui par l'immaculée conception de la Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous supplions que, comme vous l'avez préservée de tout péché par les mérites précieux de la mort de ce même

cessione a  
nire conce  
eumdem  
nostrum  
Christum,  
tuum qu  
vivit et  
unitate  
sancti, I  
omnia sæc  
lorum.

R. Amen

3<sup>o</sup> Prière o  
cinqua  
dog

Vierge  
ble au Se  
immaculé  
dans la fo  
jubilee de  
qui anno  
vous étie  
grâce, reg  
malheureu

(19) Indulg

cessionem ad te pervenire concedas : Per eundem Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum.

R. Amen.

Fils, vous daigniez aussi par son intercession, nous faire la grâce d'arriver jusqu'à vous, purifiés de tous nos péchés. Par notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du saint Esprit, dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

3e Prière composée par Pie X à l'occasion du cinquantième de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception (19)

Vierge très sainte, qui fûtes agréable au Seigneur et devîntes sa Mère, immaculée dans le corps et l'esprit, dans la foi et l'amour, en ce solennel jubilé de la proclamation du dogme qui annonça au monde entier que vous étiez conçue sans péché, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre

(19) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

puissant patronage. Le malin esprit, contre qui fut lancée la première malédiction, ne continue que trop à combattre et à tenter les malheureux fils d'Eve. O vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate qui, dès le premier instant de votre conception, avez écrasé la tête de l'ennemi, accueillez les prières que, unis avec vous d'un seul cœur, nous vous conjurons de présenter au trône de Dieu, pour que nous ne céditions jamais aux embûches qui nous sont tendues, qu'ainsi nous arrivions tous au port du salut, et qu'à travers tant de périls, l'Eglise et la société chrétienne puissent chanter encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il.

40 Invocations à Marie immaculée

Vierge avant l'enfantement, priez pour nous ! " Je vous salue, Marie," etc.

Vierge  
pour nous

Vierge  
pour nous  
(20).

✓ Bénie  
conception  
Marie, m

O Vie  
maculée  
pour no  
enfanté  
conçu d

O vie  
été soui  
ginel, r  
vous rec  
pureté c

O M  
mondé

(20) Indu

(21) Indu

(22) Indi

(23) Indi

L

PENDANT LE JUBILÉ

Vierge dans l'enfantement, priez pour nous ! " Je vous salue, Marie "...

Vierge après l'enfantement, priez pour nous ! " Je vous salue, Marie !... (20).

✓ Bénie soit la sainte et immaculée conception de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu (21).

O Vierge Marie, qui avez été immaculée dans votre conception, priez pour nous le Père dont vous avez enfanté le Fils Jésus, que vous aviez conçu du saint Esprit (22).

O vierge mère, qui n'avez jamais été souillée de la tache du péché originel, ni d'aucun péché actuel, je vous recommande et vous confie la pureté de mon cœur (23).

O Marie, qui êtes entrée dans le monde sans tache, de grâce, obtenez-

(20) Indulgence de 100 jours une fois par jour.

(21) Indulgence de 300 jours chaque fois.

(22) Indulgence de 100 jours chaque fois.

(23) Indulgence de 100 jours une fois le jour

moi de Dieu que je puisse en sortir sans péché (24).

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (25).

Sainte Vierge, Marie immaculée, mère de Dieu et notre mère, parlez pour nous au cœur de Jésus qui est votre fils et notre frère (26).

Doux cœur de Marie, soyez mon salut (27).

**IV—A L'AUTEL**

(ou, à son défaut, à la statue)

**DE S. JOSEPH**

**1<sup>o</sup> Prière à saint Joseph, composée par  
Léon XIII (28)**

Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et, (après avoir imploré le secours de votre très sainte Épouse), nous sollicitons aussi avec confiance votre pa-

(24) Indulgence de 100 jours une fois le jour.

(25) Indulgence de 100 jours une fois le jour.

(26) Indulgence de 100 jours une fois par jour.

(27) Indulgence de 300 jours chaque fois.

(28) Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines à l'exercice public du saint Rosaire; 300 jours une fois par jour en toute autre circonstance.

tro  
uni  
de  
vou  
nou  
bor  
con  
sist  
secc  
P  
la  
Jésu  
très  
reur  
prop  
ciel,  
dans  
puiss  
que v  
fant  
dez  
Dieu  
toute  
tre p  
soute

tronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'enfant Jésus, nous vous supplions de regarder avec bonté l'héritage que Jésus-Christ a conquis de son sang, et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine famille, la race élue de Jésus-Christ, préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous, du haut du ciel, ô notre très puissant libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que, soutenus par votre exemple et votre

PENDANT LE JUBILÉ

secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du Ciel. Ainsi soit-il.

20 "Souvenez-vous" (29)

Souvenez-vous, ô très chaste époux de la vierge Marie, saint Joseph, mon aimable protecteur, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont réclamé votre secours, soit resté sans consolation. Plein de confiance en votre pouvoir, je viens en votre présence et me recommande à vous avec ferveur. Ah! ne dédaignez pas mes prières, ô vous qui êtes appelé Père du Rédempteur, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

30 Prière efficace (30)

O saint Joseph, Père et Protecteur des vierges, gardien fidèle à qui Dieu confia Jésus, l'innocence même,

(29) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

(30) Indulgence de 100 jours une fois le jour.

et M  
vous

par  
dépô  
prés  
cœur  
cons  
une

Fa  
coule  
jours

O  
notre  
table  
pous

Sa  
des a  
priez

v-  
N  
hum

(31)  
(32)  
(33)

PENDANT LE JUBILÉ

1770

et Marie, la Vierge des vierges, ah ! je vous en supplie et vous en conjure par Jésus et Marie, par ce double dépôt qui vous fut si cher, faites que, préservé de toute souillure, pur de cœur et chaste de corps, je serve constamment Jésus et Marie, dans une chasteté parfaite. Ainsi soit-il.

40 Diverses invocations

Faites, ô Joseph, que notre vie s'écoule innocente, et couvrez-nous toujours de votre patronage (31).

O saint Joseph, Père putatif de notre Seigneur Jésus-Christ, et véritable époux de la vierge Marie, priez pour nous (32).

Saint Joseph, modèle et patron des amants du sacré Cœur de Jésus, priez pour nous (33).

V—DEVANT UNE CROIX DE MISSION

Notre Seigneur Jésus-Christ s'est humilié, il s'est fait obéissant jusque

(31) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

(32) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

(33) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

PENDANT LE JUBILÉ

dans la mort, même jusque dans la mort sur la croix. Voilà pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre, et jusque dans les enfers et que toute langue confesse que notre Seigneur Jésus-Christ réside dans la gloire de Dieu son Père.

V. Nous vous adorons, ô Jésus, et nous vous bénissons.

R. Parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix.

ORAISON

Seigneur Jésus - Christ, Fils du Dieu vivant, qui du sein du Père, avez daigné venir en ce monde pour verser votre sang précieux afin de nous obtenir la rémission de nos péchés, nous vous supplions humblement qu'au jour du jugement, placés à votre droite, nous entendions dire :

“ Ve  
et ré  
Ains

La  
La  
La  
moi.

La

N  
Seig  
sons  
le m

S  
nous

(34)

(35)

(36)

PENDANT LE JUBILÉ

“ Venez, ô bénis.” Vous qui vivez  
et réglez dans les siècles des siècles.  
Ainsi soit-il.

**Invocation de S. Thomas d'Aquin**

La croix est mon salut assuré.

La croix je l'adorerai toujours. .

La croix du Seigneur est avec  
moi.

La croix est mon refuge (34).

**Oraisons jaculatoires**

Nous vous adorons, ô Jésus-Christ,  
Seigneur très saint, nous vous bénis-  
sons ; parce que vous avez racheté  
le monde par votre sainte croix (35).

Sauveur du monde, ayez pitié de  
nous (36).

---

(34) Indulgence de 300 jours une fois par jour.

(35) Indulgence de 100 jours une fois par jour.

(36) Indulgence de 50 jours une fois par jour.

APRÈS LE JUBILÉ

ARTICLE II

Après le jubilé

Cantique d'actions de grâces

Te Deum laudamus, te Dominum  
confitemur.

Te æternum Patrem omnis terra  
veneratur.

Tibi omnes Angeli, tibi Cœli et  
universæ Potestates,

Tibi Cherubim et Seraphim inces-  
sabili voce proclamant :

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Domi-  
nus Deus Sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra majestatis  
gloriæ tuæ.

Te gloriosus Apostolorum chorus.

Te Prophetarum laudabilis nume-  
rus,

Te Martyrum candidatus laudat  
exercitus.

Te per orbem terrarum sancta  
confitetur Ecclesia,

Patrem immensæ majestatis,

Venerandum tuum verum et unicum Filium.

Sanctum quoque Paraclitum Spiritum,

Tu Rex gloriæ, Christe.

Tu Patris sempiternus es Filius.

Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum,

Tu ad dexteram Dei sedes in gloria Patris.

Judex crederis esse venturus.

Te ergo quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æterna fac cum sanctis tuis in gloria numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos, et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi.

Dignare, Dōmine, die isto sine peccato nōs custodire.

Miserere nostri, Domine, miserere nostri.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.

In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.

V. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu.

R. Laudemus et superexaltemus eum in sæcula.

OREMUS

Deus, cujus misericordiæ non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus; piissimæ majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes, ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad præmia futura disponas. Per Christum Dominum nostrum. Amen.